



Information aux autorités et à la population

Date : 3 juin 2022

Conférence ministérielle de l'OMC à Genève : service de police aérienne renforcé

Le Conseil fédéral a approuvé une restriction temporaire de l'usage de l'espace aérien lors de la Conférence ministérielle de l'OMC du dimanche 12 juin au mercredi 15 juin 2022 à Genève. Cette restriction provoquera des mouvements aériens supplémentaires à Payerne.

Dans le cadre des mesures de sécurité entourant la 12^{ème} Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Conseil fédéral a approuvé une restriction temporaire de l'espace aérien dans la région de Genève.

Cette restriction sera active du dimanche 12 juin au mercredi 15 juin 2022. Les Forces aériennes assureront un service de police aérienne et une surveillance renforcée de l'espace aérien. Ces engagements pourraient avoir lieu jusque tard dans la nuit.

Plusieurs hélicoptères seront également mis à disposition de la Police cantonale genevoise pour renforcer le dispositif de sécurité. Des vols d'hélicoptères pourraient avoir lieu à toute heure, de jour comme de nuit, depuis l'aérodrome de Payerne.

Les Forces aériennes et le commandement de la Base aérienne de Payerne remercient d'avance la population pour sa compréhension.

Contact / questions :
Col EMG Michael Leuthold
Commandant de la Base aérienne de Payerne
Tél. 058 482 76 37

Édition : Défense